

Étude de cas par le Dr Alvin De Leon



CAS : 25

DATE : juillet 2011

PATIENT : homme, 84 ans, droitier



Plainte subjective : le patient se plaint d'une **perte auditive à l'oreille droite** depuis deux semaines, à la suite d'une sinusite qui est désormais guérie. Il dit avoir déjà connu une telle perte auditive par le passé, mais celle-ci avait disparu au bout de quelques jours.

Observation : le patient présente une bonne mobilité et une bonne amplitude de mouvement au niveau du cou, avec un tonus musculaire minimal. Les tests auditifs ont révélé qu'il avait effectivement des difficultés à entendre de l'oreille droite par rapport à l'oreille gauche.

Organes affectés : oreille interne droite

Feuillet embryonnaire : ectoderme

Centre de contrôle au cerveau : région temporo-basale gauche

Explication de la GNM : oreille interne droite : conflit auditif ; conflit lié au fait de ne pas vouloir entendre quelque chose en rapport avec son côté partenaire. Il y a une perte auditive durant la Phase de Guérison. Pour éviter toute rechute à cause des rails et terminer le Programme Biologique Spécial, le patient devra identifier le conflit originel.

Compréhension de la GNM : le patient a compris l'explication et a réalisé que son conflit auditif était lié au fait que son épouse lui avait dit qu'il ne devait plus tondre la pelouse ni faire aucun travail de jardinage et qu'il devait laisser cela à leur petit-fils (son DHS). Cependant, il dit qu'il aime travailler dehors et tondre la pelouse, et il se sent encore tout à fait capable, physiquement, d'accomplir ces tâches. Il affirme en avoir assez que tout le monde lui dise ce qu'il devrait cesser de faire sous prétexte qu'il vieillit. Il ne veut pas entendre dire que, sous prétexte qu'il vieillit, il ne doit plus faire les choses qu'il aime, même s'il en est capable. Il convient de préciser que sa femme, sa fille et son gendre étaient tous présents lors de son rendez-vous et qu'ils ont tous convenu de ne plus lui demander d'arrêter de faire les choses qu'il aime, en particulier, les travaux de jardinage.

Résultats : lors d'un rendez-vous de suivi 10 jours plus tard, le patient a déclaré que son audition s'était améliorée de 95 % et qu'elle était presque redevenue normale. Lors d'un second rendez-vous de suivi deux semaines plus tard, il a déclaré que son audition était revenue à la normale.

Pour la clarification de termes spécifiques, veuillez consulter le document « Les Cinq Lois Biologiques »

Source : www.LearningGNM.com